

Classe :

Dossier reçu le :

Complet Incomplet (inscription non-valide)

Pièces manquantes :

Complet le :



FORTSCHOOL

DOSSIER D'INSCRIPTION

ateliers extra-scolaires &
d'éveils aux langues

2023 / 2024

Chers Parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à Fort School et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions de lire attentivement les documents suivants et de remplir avec soin le formulaire d'inscription. Avant de nous retourner le dossier en main propre au Secrétariat selon le planning établi, assurez-vous que l'ensemble des pièces demandées ci-dessous y figure bien.

Notez que tout dossier incomplet sera refusé et rendu. En cas de non régularisation du dossier dans les délais impartis, la place sera automatiquement cédée à d'autres.

Dans l'espoir de pouvoir accueillir prochainement votre enfant au sein de notre établissement, nous vous prions de croire, Chers Parents, en notre sincère considération.

Madame ADDA HELLAL

Directrice de l'établissement Fort School

À lire

- ✓ Règlement intérieur de l'établissement
- ✓ Annexe 1. Conditions tarifaires
- ✓ Annexe 2. Particularités propres à l'établissement
- ✓ Calendrier de l'année scolaire 2023-2024

Pièces à fournir

- 2 photos d'identité (nom, prénom, classe de l'enfant écrits au dos)
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une copie du livret de famille (parents et enfant) ⁽¹⁾
- Un document attestant de la vaccination de l'enfant ou un certificat de contre-indication
- Une assurance scolaire
- Un mode de paiement au choix pour la cotisation et un chéquier (voir Annexe 1.)

Classe en 2023-2024

Maternelle⁽¹⁾ : PS MS GS (Montessori 3/6 ans)

Élémentaire⁽¹⁾ : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Collège / Lycée : Classe :

Adulte : Étudiant Autre :

⁽¹⁾ À noter que selon l'effectif global, l'élève est susceptible de rejoindre un atelier à niveau unique ou à double niveau.

Photo d'identité à
coller

Elève

Nom :

Prénom(s) :

Genre : Féminin Masculin

Date de naissance : Lieu de naissance (CP) :

Nationalité :

Adresse :

Nom et prénom(s) orthographiés en arabe :

Activités / Sports pratiqués :

Famille

Situation familiale des parents : Mariés Séparés⁽³⁾ Divorcés⁽³⁾ Veuf/veuve

⁽³⁾ En cas de séparation du couple ou de divorce, il convient de préciser par écrit les droits de chacun des parents sur l'enfant (visite et prise en charge). Merci de nous fournir une copie de la décision de justice.

Responsable principal : Père Autre⁽⁴⁾

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Situation professionnelle : En activité Sans activité Autre : Profession :

Langue maternelle : Langue(s) parlée(s) : Origine(s) :

Responsable principal : Mère Autre⁽⁴⁾

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Situation professionnelle : En activité Sans activité Autre : Profession :

Langue maternelle : Langue(s) parlée(s) : Origine(s) :

Fratrie :

Prénom des frères et soeurs :

Âge des frères et soeurs :

⁽⁴⁾ Préciser la relation à l'enfant (grand-parent, beau-père/belle-mère, tuteur légal, etc) et fournir une copie de la pièce d'identité.

Santé

Numéro de Sécurité Sociale :

État de santé et particularités (pathologies, allergies, régimes, etc) :

Traitement en cours, médicaments prescrits :

Précautions à prendre (si lieu) Joindre le PAI et/ou les documents nécessaires :

Vaccinations : Joindre un document attestant de la vaccination de l'enfant ou un certificat de contre-indication.
 L'enfant a-t-il déjà été suivi par un spécialiste particulier ? Non Oui
 Psychologue Orthophoniste Psychométricien

En cas d'accident, Fort School s'efforce de prévenir rapidement la famille.
 Nom et prénom de la personne à prévenir :

Téléphone :

Autorisation

En cas d'urgence, je soussigné(e) autorise le personnel de Fort School à faire appel aux pompiers du secteur ou au SAMU selon la situation.

Date :
Signature du père (ou tuteur légal)

Date :
Signature de la mère (ou tutrice légale)

Autorisation

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant.

- | | | |
|---------------------|--------------------------|-----------------|
| Nom et prénom | Lien avec l'enfant | Téléphone |
| Nom et prénom | Lien avec l'enfant | Téléphone |
| Nom et prénom | Lien avec l'enfant | Téléphone |
| Nom et prénom | Lien avec l'enfant | Téléphone |

Autorisation permanente pour l'année scolaire en cours.

Je m'engage à signaler par écrit toute personne qui s'ajouterait ponctuellement à cette liste au cours de l'année.

Date :
Signature du père (ou tuteur légal)

Date :
Signature de la mère (ou tutrice légale)

Autorisation

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant autorise Fort School à prendre et à utiliser des images photographiques/vidéographiques de mon enfant prises durant les activités scolaires dans le cadre de sa politique de communication, conformément au règlement intérieur.

Date :
Signature du père (ou tuteur légal)

Date :
Signature de la mère (ou tutrice légale)

Numérique

Suite aux précédentes mesures d'enseignement à distance auxquelles le système scolaire a fait face, Fort School a investi dans l'utilisation de différents outils afin d'assurer une continuité pédagogique et le lien entre enseignants et parents en adressant à leurs élèves des ressources, supports de cours et d'exercices via l'environnement numérique de travail Educartable de la solution Edumooov.

Merci de répondre aux questions suivantes en tenant compte de l'âge de votre enfant et d'une manière qui se veut la plus fidèle à la réalité.

Environnement numérique à la maison

Disposez-vous d' : un ordinateur une imprimante internet une tablette un smartphone

L'enfant y a-t-il accès (à au moins un outil) ? Oui Non

Précisions si nécessaire :

L'enfant y a-t-il accès (à au moins un outil) ? En autonomie Avec assistance

Précisions si nécessaire :

Rapport de l'enfant aux écrans

Votre enfant a accès à un écran :

au moins une fois par jour plusieurs fois par semaine occasionnellement jamais

autre fréquence :

Pensez-vous que l'utilisation des écrans :

développe l'éveil, les apprentissages Oui Non

est néfaste pour son développement Oui Non

améliore son attention et sa concentration Oui Non

prépare l'enfant au monde de demain Oui Non

Autres remarques :

.....

Permettez-vous à votre enfant d'utiliser un écran :

Pour jouer ? Oui Non

Pour son travail et apprentissages ? Oui Non

Pendant les repas ? Oui Non

Pour l'occuper juste le temps que vous êtes occupé à faire quelque chose ? Oui Non

Pour le récompenser d'un effort ? Oui Non

Pour parler avec la famille ? Oui Non

Avant de dormir ? Oui Non

À la maison, les écrans sont plutôt source de :

découvertes/échanges solitude/isolement tensions/conflits tranquillité/partage

Votre famille s'est-elle dotée de règles ou de directives relatives à leur utilisation : Oui Non

Si oui, sont-elles faciles à faire respecter ? Oui Non

Cotisations scolaires - Ateliers d'éveils aux langues

La cotisation scolaire correspond aux frais engagés pour une inscription annuelle à Fort School. Tout inscription est due à l'année. Les frais obligatoires comprennent les frais de dossier et le règlement des ateliers sélectionnés. Leur règlement au moment du dépôt du dossier d'inscription conditionne l'admission. La somme est non divisible. La somme est due à l'année et non remboursable, quelque soit les arguments de circonstances.

En cas de départ volontaire, et sur présentation d'un justificatif approuvé par la Direction, il est possible de prétendre au remboursement d'un ou plusieurs trimestre(s) non-entamé(s) uniquement.

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---------------------------------------|--|--|--|--|--|---|--|
| Classes | <input type="checkbox"/> Maternelle | | <input type="checkbox"/> Élémentaire | | <input type="checkbox"/> Collège | | <input type="checkbox"/> Lycée | | <input type="checkbox"/> Adulte | | | |
| Ateliers | <input type="checkbox"/> Montessori ⁽¹⁾ | | <input type="checkbox"/> Extra-scolaire ⁽²⁾ | | <input type="checkbox"/> Anglais | | <input type="checkbox"/> Arabe | | <input type="checkbox"/> Coran | | <input type="checkbox"/> FLE ⁽³⁾ | |
| ⁽¹⁾ Ateliers Montessori : ne concerne que les élèves de maternelle. ⁽²⁾ Ateliers Extra-scolaire : ne concerne que les élèves de maternelle et d'élémentaire, seulement les mercredis. ⁽³⁾ Ateliers FLE : ne concerne que les adultes, seulement les samedis. | | | | | | | | | | | | |
| Créneau | <input type="checkbox"/> Mercredi | | | | <input type="checkbox"/> Samedi | | | | | | | |
| | <input type="checkbox"/> 13h30 - 16h30 | | | | <input type="checkbox"/> 8h15 - 10h15 | | <input type="checkbox"/> 10h30 - 12h30 | | <input type="checkbox"/> 13h30 - 15h30 | | | |
| Tarif | <input type="checkbox"/> 300 € | | | | <input type="checkbox"/> 250 € | | <input type="checkbox"/> 250 € | | <input type="checkbox"/> 250 € | | | |
| Frais de dossier | <input type="checkbox"/> 35 € | | | | | | | | | | | |
| Total | € | | | | | | | | | | | |

Mode de paiement ⁽¹⁾ : Virement Chèque Espèces ⁽²⁾

Échéancier : En 1 seule fois En 2 fois

⁽¹⁾ Choisir un seul mode de paiement et s'y tenir durant toute l'année scolaire.

⁽²⁾ Ce mode de paiement pour la cotisation scolaire est soumis à une demande écrite spécifique.

[Voir Annexe. 1](#)

Engagement

Je soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des tarifs pour l'année scolaire en cours et des conditions tarifaires de Fort School, et je m'engage à m'acquitter des sommes dues selon l'échéancier indiqué.

Date :
Signature du père (ou tuteur légal)

Date :
Signature de la mère (ou tutrice légale)

Engagement

Je soussigné(e) confirme avoir lu le règlement intérieur pour l'année scolaire en cours et je m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

Date :
Signature du père (ou tuteur légal)
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Date :
Signature de la mère (ou tutrice légale)
Précédée de la mention « Lue et Approuvée »

Engagement

Je soussigné(e), en ma qualité de parent de l'enfant, souscris aux propositions suivantes :

- Je m'engage à respecter l'orientation de Fort School dans le choix de ses enseignements et de son fonctionnement.
- Je m'engage à ne pas interférer d'une quelconque manière dans le fonctionnement de l'école.
- Je m'engage à être présent aux rencontres et activités qui concernent les parents : réunions périodiques (réunion d'informations, de remise des livrets...) ou motivées par des situations particulières, entretiens individuels avec la Direction et/ou les enseignants au sein de l'école, autres temps d'échange.

Date :
Signature du père (ou tuteur légal)
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Date :
Signature de la mère (ou tutrice légale)
Précédée de la mention « Lue et Approuvée »

Cotisation scolaire

La cotisation scolaire correspond aux frais engagés pour une inscription annuelle à Fort School. Tout trimestre entamé est dû. En cas de départ volontaire, et sur présentation d'un justificatif approuvé par la Direction, il est possible de prétendre au remboursement d'un ou plusieurs trimestre(s) non entamé(s) uniquement.

Mode de paiement :

Possibilité de payer en une ou deux fois.

Pour un règlement en plusieurs mensualités (maximum en 4 fois), formuler une demande écrite en justifiant du motif.

- Virement bancaire : Verser la somme due aux dates indiquées puis envoyer un mail à : **comptabilite@fort-school.com** .

Informations à indiquer :

Motif du virement : Ateliers Semestre n° - Nom de famille

Objet du mail : Virement n°- Ateliers Semestre n° - Nom de famille

Joindre à ce dossier 2 chèques de garantie. Un chèque par semestre.

En cas de non versement dans les délais impartis, le chèque de garantie associé sera encaissé sans préavis.

- Chèque bancaire : L'ensemble des chèques est à remettre au moment du dépôt du dossier.

Ordre à inscrire : **Association Fort School**

- Espèces : Formuler une demande écrite à soumettre à la Direction de l'école. Se présenter aux horaires de permanence pour régler les sommes dues. Joindre à ce dossier 2 chèques de garantie. Un chèque par semestre. En cas de non présentation dans les délais impartis, le chèque de garantie associé sera encaissé sans préavis.

Échéancier :

Règlement du Semestre 1 : dans la semaine du 16 Octobre 2023.

Règlement du Semestre 2 : dans la semaine du 15 Avril 2024.

RIB

IBAN⁽¹⁾: **FR76 3000 4008 2900 0103 4609 213**

BIC⁽²⁾: **BNPAFRPPXXX**

| RIB ⁽³⁾ : | Code banque | Code agence | Numéro de compte | Clé RIB | Agence de domiciliation |
|----------------------|--------------|--------------|--------------------|-----------|--------------------------------------|
| | 30004 | 00829 | 00010346092 | 13 | BNPPARB AUBERVILLIERS (00829) |

⁽¹⁾ International Bank Account Number

⁽²⁾ Bank Identifier Code

⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire

Immersion, travail à la maison et évaluations

À Fort School, nous proposons l'apprentissage des langues de manière immersive. C'est-à-dire que l'enfant est au contact d'une langue à travers un enseignant référent qui s'exprime dans la langue enseignée uniquement, des ouvrages adaptés, des enseignements ciblés et variés. Nous ne proposons pas de traduction orale ou écrite, ni de transcription phonétique. Il est important, pour que l'élève progresse, qu'il soit porté dans un environnement qui l'invite à s'exprimer et à faire l'effort de compréhension dans la langue étudiée. Nous attendons donc des parents qu'ils encouragent et soutiennent leurs enfants dans ce sens, même si eux ne maîtrisent pas la langue en question. Par ailleurs, notre projet pédagogique met à l'honneur les devoirs à la maison ainsi que les évaluations trimestrielles afin de permettre à l'élève de fournir un travail régulier, de développer un sens de l'effort soutenu, de consolider ses acquisitions et enfin, d'évaluer ses progressions. L'instruction ne s'arrête pas à la sortie de l'école et il est capital d'accompagner l'enfant dans ce sens là afin de tirer un maximum profit du riche programme proposé à Fort School. Les évaluations trimestrielles sont l'opportunité pour l'élève de réviser ce qu'il a appris, d'élargir ses capacités en tant qu'apprenant et crée à l'école une véritable ambiance de challenge et d'émulation qui nourrit la confiance de l'enfant dans son parcours scolaire et le prépare à ses futurs examens.

Emplacement et accessibilité

Notre établissement se situe sur une voie départementale largement fréquentée en journée (automobiles, bus, piétons, etc.). Il est important de respecter les règles de civisme en terme d'accès et d'usage. Il s'agit d'une voie où le stationnement n'est pas autorisé et où la contravention est de rigueur.

Notre établissement se situe également dans une rue pavillonnaire, il est donc primordial de veiller au respect du voisinage, à ne jamais s'arrêter ou se stationner devant les entrées des voisins, qu'elles soient marquées d'un signe d'interdiction ou non. Il est évident de laisser libre d'accès une entrée privée, quelque soit les arguments de circonstances. Il est aussi essentiel de veiller à ne pas gêner le voisinage en restant attroupé ou dialoguant énergiquement devant les habitations lors de la sortie des classes.

Des autorisations spécifiques à s'arrêter devant le portail de l'école ont par le passé été accordées à des personnes à mobilité réduite ou à des femmes enceintes. Toutefois, les débordements et excès qui en ont découlé nous poussent désormais à ne formuler aucune exception possible.

L'ensemble des parents est invité à se stationner sur des places dédiées avant de rejoindre l'école à pied. Il est laissé le libre choix aux parents de s'organiser entre eux pour du co-voiturage ou d'autres initiatives de leur choix, leur facilitant les trajets du quotidien.

Nous rappelons ici que cette localisation particulière a été prise au sérieux dès le début et que nous avons longuement bataillé pour offrir un maximum de sécurité au public que nous accueillons dans nos locaux tout en adoptant une politique de bon voisinage. C'est en 2013 que le premier courrier a été adressé au président du Conseil Général afin de sécuriser les abords de l'école, et une relance a été envoyée suite à un accident en 2014 blessant un élève de 6 ans sur la route. Les autorités ont fait le nécessaire en plaçant des panneaux de signalisation informant de la présence d'écoliers et en mettant en place un ralentisseur, une limitation de vitesse ainsi qu'un passage piéton.

Enfin, nous rappelons ici que l'intérêt général prévaut sur l'intérêt personnel, et que nous comptons sur le sens de responsabilité collective et d'exemplarité vis-à-vis des autres (riverains et autorités locales).